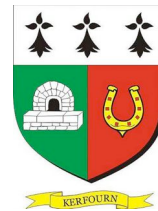


BULLETIN MUNICIPAL DE KERFOURN

JUIN 2015



INFO PRATIQUES

www.kerfourn.fr

Secrétariat de la Mairie

Téléphone : 02 97 38 36 03

Lundi Fermé Fermé
Mardi 8h30 – 12h Fermé
Mercredi 8h30 – 12h 13h30 – 18h
Jeudi 8h30 – 12h 13h30 – 18h
Vendredi 8h30 – 12h 13h30 – 18h
Samedi 9h – 12h Fermé

Café "Chez Marie Jo"

Téléphone : 02 97 38 36 20

Bar -Tabac - résultats sportifs

journaux - Café Merlus (Lorient)
Lundi 7h30 – 14h 16h – 21h
Mardi Fermé Fermé
Mercredi 7h30 – 14h 16h – 21h
Jeudi 7h30 – 14h 16h – 21h
Vendredi 7h30 – 14h 16h – 1h
Samedi 8h – 14h 16h – 1h
Dimanche 9h – 14h 16h – 1h

Horaires Médiathèque

Période scolaire

Mercredi 13h30 - 18h

Vendredi 10h – 12h 13h30 – 16h

Crêperie « l'hirondelle »

Téléphone : 02 97 38 24 86

Lundi 7h – 15h Fermé
Mardi 7h – 15h Bar 21h
Mercredi 7h – 15h Fermé
(ouvert pendant vacances scolaires)
Jeudi 7h – 15h Fermé
(ouvert pendant vacances scolaires)
Vendredi 7h – 15h 17h30 – 23h
Samedi 8h – 15h 18h – 23h
Dimanche Fermé 18h – 23h
Couscous sur réservation
Menu ouvrier le samedi midi

Déchetterie Noyal Pontivy

Lundi 10h à 11h30 et 14h à 19h
Mercredi, jeudi, vendredi 14h à 19h
Samedi 10h à 11h30 et 14h à 18h

Halte Garderie Municipale

Téléphone : 02 97 38 36 03

Lundi, mardi, jeudi, vendredi

Matin : 7h à 8h45

Soir : 16h15 à 18h30

La savourine

Ouvert de mercredi au dimanche,
le midi et le soir.

Réservations au 02 56 62 40 13

Chers concitoyens

Le conseil du 23 avril a abordé en questions diverses la loi du 16 décembre 2010 sur les principes de la commune nouvelle. Ce sujet devait être mis sur la table.

Nous connaissons depuis la mi-décembre 2014, l'évolution de la dotation globale de fonctionnement de la commune. Depuis cette date, nous travaillons sur les économies possibles. Notre budget primitif 2015 porte d'ailleurs les traces de cette orientation avec :

- La baisse ou la suppression de certaines subventions
- Le report des investissements en fonction de notre trésorerie
- Le retrait de la gestion du transport scolaire intercommunal
- La modification du calcul du forfait communal
- La mise en concurrence du contrat téléphonie

Malgré ces efforts, le transfert des charges ou les dépenses imposées par l'état (TAP, gestion du sol, normes...) n'améliorent pas notre situation. Pour être plus clair, la hausse de nos recettes n'est pas suffisante pour assumer l'augmentation de nos charges. Il me semble important de vous exposer très concrètement l'impact du redressement des finances publiques sur notre collectivité. Une prospective financière est toujours délicate et les chiffres peuvent être contestés. Notre volonté est d'être le plus sincère possible. Devant ce constat, nous avons quatre solutions :

- Augmenter fortement les impôts communaux :

Le besoin minimum est d'environ 25 à 30 000 € par an soit une augmentation générale de 11,7%. Cette orientation n'a pas été abordée pendant la campagne électorale très clairement.

- Ne pas faire les investissements :

Cette solution n'est pas tenable parce que les demandes des Kerfournais sont raisonnables et légitimes. Certaines dépenses s'imposent chaque année.

- Attendre une modification du législateur sur le remboursement de la dette :

Nous ne dominons pas cette solution. J'ai commencé depuis la mi avril à signer mes courriels avec la mention « commune à durée de vie limitée ».

- Utiliser le principe des communes nouvelles pour geler les baisses prévisionnelles de dotations ou desserrer les contraintes financières futures de notre collectivité :

Les informations suivantes ne sont pas exhaustives et présentent le résultat de mes recherches. La création d'une commune nouvelle résulte de l'accord des conseils municipaux. Une charte est nécessaire pour s'accorder sur des actions structurantes ou sur la gouvernance. La charte permet de faire partager, dès l'origine, le projet aux agents publics et à la population. C'est un passage obligé : que voulons nous faire ensemble. Le texte ne prévoit pas une consultation obligatoire des électeurs. Dans notre esprit, la consultation des habitants s'impose.

Le maire et les adjoints de chacune des anciennes communes entrent obligatoirement dans la composition du conseil municipal de la commune nouvelle pendant la période transitoire. Le maire de la commune nouvelle est élu dans les conditions de droit commun. Le maire de l'ancienne commune devient maire délégué jusqu'au prochain renouvellement. Par délibérations concordantes, le conseil municipal de la commune nouvelle est composé de l'ensemble des membres des conseils municipaux jusqu'en 2020. Après 2020, le nombre des membres du conseil municipal est augmenté par rapport à la règle de droit commun à celui de la strate supérieure pour un mandat soit :

	Kerfourn	Crédin	Naizin	Gueltras	Noyal Pontivy
Population totale	857	1530	1790	523	3808
Nombre de conseillers	15	19	19	15	27
Conseil après 2020		23	29	19	29
Conseil après 2026		19	23	15	27

Pour rappel, le franchissement du seuil des 1000 habitants implique un scrutin de liste.

Les anciennes communes perdent le statut de collectivités territoriales de plein exercice mais conservent leur nom, leurs limites territoriales, l'institution d'un maire délégué désigné par le conseil municipal de la commune nouvelle, la création d'une annexe dans laquelle sont établis les actes de l'état civil concernant les habitants de la commune déléguée. Cette création est facultative et le conseil municipal de la commune nouvelle peut supprimer les communes déléguées et le maire délégué à tout moment.

Le conseil municipal d'une commune nouvelle peut décider à la majorité des deux tiers de ses membres de la création dans la commune délégué d'un conseil délégué composé du maire délégué et de conseillers communaux dont il fixe le nombre. Ce conseil est saisi pour avis ou consulté pour les dossiers concernant le territoire de l'ancienne commune.

Si les taux d'imposition sont différents dans chacune des anciennes communes qui se regroupent, ils peuvent être progressivement lissés entre 2 et 12 ans (sauf écart de taux inférieur à 20%) sur décision du conseil municipal de la commune nouvelle et les abattements homogénéisés.

	Kerfourm	Credin	Naizin	Gueltas	Noyal Pontivy
Taux TH	14,83	11,67	15,79	9,86	12,97
Taux FB	18,77	17,42	29,67	16,31	18,85
Taux FNB	47,79	44,40	47,81	37,87	47,80

Les communes nouvelles créées avant le 1 janvier 2016 sont exonérées de l'effort que représente la réduction des dotations de l'état sur la période 2016-2018. Le taux en 2015 est de 1,84% des recettes réelles de fonctionnement constatées en 2013. Ce taux risque de doubler en 2017. Nous travaillons déjà sur la réduction de la base d'imposition en nous désengageant dès la prochaine rentrée du transport scolaire intercommunal. Cette réduction devrait réduire la base de 678 000 € à 560 000 €.

Ces mêmes communes sont garanties de percevoir sur la période 2016-2018, les montants de DGF (106 658 €) et de péréquation (7405 € en 2015) que percevait chaque commune avant de se regrouper. Les communes nouvelles entre 1000 et 10 000 habitants bénéficient d'une majoration de 5% de la DGF pendant 3 ans. Pour notre commune, cela représenterait 5 330 € mais il faut noter la perte de la dotation élu local de 2 812 €. Les communes nouvelles sont également garanties de percevoir à compter de leur création et sans limite de durée les montants de dotation de solidarité rurale. (17 075 €). Nous pouvons douter des engagements de l'état pour la DSR puisque le gouvernement souhaite travailler sur les modalités de versements des dotations dans son ensemble. Enfin, les communes nouvelles bénéficient d'un versement au titre du FCTVA (fonds de compensation de taxe sur la valeur ajoutée) l'année même des dépenses. En effet, actuellement, nous percevons une partie de la TVA payée en 2014 en septembre 2015.

Les subventions de l'état (DETR) sont prioritairement dirigées vers les communes nouvelles. Les transferts de biens sont exemptés de tout droits, taxes, salaires et honoraires.

La carte communale reste applicable. Dans notre cas, c'est le SCOT qui imposera une modification des documents d'urbanisme. Mais, c'est la commune nouvelle qui deviendra le guichet unique pour l'ensemble des procédures d'urbanisme. La mairie annexe ne donne qu'un avis sur les projets de construction.

Il ne peut avoir qu'une association de chasse sur le territoire de la commune nouvelle. Cependant, rien n'empêche la future ACCA de prévoir dans son règlement intérieur des dispositions spéciales visant à délimiter des territoires de chasse.

Outre ces aspects financiers, la création d'une commune nouvelle se fait avec une ou plusieurs communes. La commune de Noyal Pontivy (et de Gueltas) accepte ? l'idée de travailler sur ce projet. Les communes de Crédin et de Naizin ne souhaitent pas approfondir le dossier. Ces informations sont un peu technique mais la municipalité propose deux réunions pour répondre aux interrogations des Kerfournois. Nous proposons le vendredi 3 juillet à 20 H 30 et le dimanche 5 juillet à 11 H dans la salle du conseil et des mariages. Ces rencontres aideront les élus à se forger une opinion avant de travailler sur un projet politique de regroupement à présenter à la votation.

A bientôt
Joël Marivain

Informations générales

Recensement

Le recensement à 16 ans doit avoir lieu dans les 3 mois qui suivent le 16e anniversaire. Le jeune doit alors se faire recenser auprès de la mairie de son domicile. Après ces démarches, il obtient une attestation de recensement qui lui sera demandée pour l'inscription aux examens et aux concours publics tels que le BAC ou le permis de conduire.

Objet trouvés: (en mairie)

- un sac à dos contenant des rollers.
- un bouchon de réservoir essence.
- une boîte rouge contenant des lunettes de vue.

Sport 56 et la commune organisent les Vacances multisports du **24 au 28 août** sur la commune de Kerfourm.

Informations générales

La fête de la fontaine de Kerfourn le mois de juillet n'aura pas lieu cette année.

COMITE DES FETES DE ST SAMSON

Le 19 Juillet 2015 sur les Quais de ST SAMSON en Rohan, LE COMITE DES FETES DE ST SAMSON organise un Vide Grenier : pour les exposants 2€ le ml, pour les visiteurs gratuit.

Un méchoui sera servi le midi, l'après-midi défilé des Belles Cylindrées de l'époque et Motos Goldwing, vente de galettes crêpes et bouillies de millet.

N'oubliez pas de vider vos armoires, greniers, hangars, vos objets qui vous encombreront peuvent faire le bonheur de collectionneurs ou chineurs du Dimanche ou tout simplement revivre une 2ème fois. Pour vous inscrire, c'est très simple : téléphoner au 02 97 38 94 74 (après 19h si possible ou laisser un message) ou sur notre site videgreniers-stsamson.jimdo.fr

Les clubs de la région de Pontivy(56) se sont unis pour organiser **la Jean-Paul Ollivier** à NOYAL-PONTIVY (56) le **Samedi 26 Septembre 2015** au profit de la Lutte contre la MUCOVISCIDOSE.

3 circuits route vous sont proposés : 110, 90 et 60 Kms, Restauration, Circuits de marche pour les accompagnateurs.

Pour plus d'informations, consultez le site du Guidon Noyalais Virade Noyal Pontivy où vous trouverez informations, cartes des circuits, en cliquant sur l'icône Jean-Paul OLLIVIER

ou demandez des renseignements à virades.noyal@orange.fr ou guidon.noyalais@orange.fr

Merci de vous inscrire au plus vite pour nous faciliter l'intendance, et d'en parler autour de vous.

Inscription par courrier postal : Christian LE STRAT et Yvon RENIMEL

Loue à KERFOURN : Renseignements en Mairie ou tél: 02 97 38 36 03

- Loue à KERFOURN maison de T4 de 92m², centre bourg comprenant :

Rez de chaussée: entrée, cuisine américaine, salon séjour, placard et WC.

A l'étage: dégagement avec placards, 3 chambres, SDB et WC.

Chauffage électrique, garage.

Loyer conventionné soumis à plafond ressources des locataires: 506.95+5€

Libre au 18/07/2015

Frais d'agence: 250€ - Dépôt de garantie: 1 mois (506€).

- Loue à KERFOURN appartement T3 de 64.35m², centre bourg comprenant:

1er niveau: cuisine, salon, WC, cellier.

2ème niveau: 2 chambres, SDB avec WC, couloir.

Cave, chauffage électrique.

Loyer conventionné soumis à plafond ressources des locataires: 364.97+15€

Libre au 10/08/2015

Dépôt de garantie: 1 mois (364.97€)

« Les rendez-vous du mardi »

Le mardi 5 mai, le rendez-vous concernait les remèdes et recettes de grand-mère. Une quinzaine de participantes ont retenu la recette de la lessive présentée par Jeannette.

Lessive

Ingrédients :

- 100 g de copeaux de savon de Marseille,
- 2 cuillères à soupe de bicarbonate de soude,
- 1 cuillère à soupe de vinaigre blanc,
- 2 litres d'eau à faire bouillir,
- 1 litre d'eau froide,
- 10 gouttes d'huile essentielle de lavande

Mélanger au fouet le savon, l'eau bouillante, le vinaigre blanc et le bicarbonate de soude.

Laisser reposer 24 heures.

Le lendemain mixer tout en rajoutant peu à peu le litre d'eau froide et les huiles essentielles.

Lessive, nettoyant multi-surfaces, comment enlever les tâches : toutes les idées présentées figureront sur Kerfourn.fr

Le mot de l'Agence Régionale de la Santé

L'utilisation d'anti-limaces à base de métaldéhyde dans les jardins et les massifs peut entraîner, lors de périodes de pluies, le transfert du produit dans les cours d'eau, ce qui est particulièrement problématique lorsque ces eaux sont utilisées pour l'eau potable. En effet, l'élimination de ce produit dans l'eau est très difficile et onéreuse, voire impossible.

Depuis 2013, la recherche du métaldéhyde (substance active de nombreux produits anti-limaces) dans le cadre du contrôle sanitaire de l'eau, a été généralisée sur toute la région Bretagne.

Outre des détections ponctuelles dans des réserves de cours d'eau, les premiers résultats ont également mis en évidence le transfert de cette molécule dans des nappes d'eau souterraine où elle est stable et persistante dans le temps.

Malgré la présence de dispositifs destinés à retenir les produits phytosanitaires, du métaldéhyde a parfois été retrouvé à des concentrations supérieures à la limite réglementaire de 0,1 µg/l dans l'eau produite par quelques stations de traitement. Même si le seul de traitement n'a pas été aboli et qu'aucune restriction de consommation n'a été nécessaire, il n'y a pas lieu de retrouver cette substance dans l'eau potable.

Adoptons les bons gestes pour éviter de contaminer l'eau !

Adoptons
les bons
gestes

Et si l'utilisation d'anti-limaces s'avère nécessaire :
un produit d'origine naturelle et utilisable en agriculture biologique
à base de **phosphate ferrugineux** est disponible

Nom commercial : anti-limace
N°AMM : 0000000
Emploi autorisé dans les jardins
Composition : 8,8 g/kg

Type d'action : multi-action

Mode d'action : par ingestion

Type de préparations : produit granulé

Charges / traitements préconisés - traitement
du sol - limaces et escargots - Spine®

Où trouver l'information

- Rappeler la composition des produits anti-limaces sur les étiquettes.

Bonnes pratiques d'utilisation

Les produits anti-limaces sont commercialisés sous forme de granulés pour les jardins et les espaces verts. S'ils sont déposés en tas ou éparpillés en surface, les granulés non concernés se défilent sur le sol, libérant ainsi la substance active que l'on peut retrouver dans les cours d'eau.

Attention : ne pas surdoser.

- Répartir les granulés uniformément entre les cultures en début de soirée.
- Ne pas faire des petits tas ni entourer une seule plante avec les granulés, ils doivent être répartis d'un geste large sur l'ensemble de la surface à protéger.



Pour l'anti-limaces comme pour tout produit phytosanitaire, il est indispensable de respecter les conditions d'emploi et la dose en lisant attentivement l'étiquette du produit.

Pour toute question, avez le réflexe de demander conseil auprès d'un vendeur certifié de votre magasin ou de votre fournisseur.

Trucs et astuces pour limiter l'utilisation de produits anti-limaces

Pristine des méthodes alternatives

- Par temps humide et doux, poser des pièges (planches, tuiles retournées...) où les limaces vont se réfugier la nuit, puis les éliminer.
- Etaler sur le sol autour des plantations des textures gênant le déplacement des limaces : cosses de sésame, scories de bois, coquilles d'œufs pilées, pelletes de lin, fougères...
- Réserver un espace dans votre jardin (ruis, tas de bois et brindilles...) pour favoriser la présence de prédateurs naturels. Les merles, hérissons, musaraignes, oncles, crapauds grenouilles... sont très friands de limaces, aménagez leur des abris.
- Un binage-béchage permettra de détruire une partie des limaces :
 - en automne, en les exposant au froid et à leurs prédateurs friands de limaces.
 - en été, en détreçant les œufs (désasséchement).





Animations été 2015 : 26 journées à thème pour (re)-découvrir les plaisirs de la nature

Du 7 juillet au 27 août 2015, Pontivy Communauté propose aux habitants des 26 communes du territoire et aux touristes ses désormais traditionnelles « animations été ». Le principe ? Chaque commune accueille une animation gratuite organisée par Pontivy Communauté qui permet d'aborder la question écologique tout en s'amusant. Pour animer ces journées, la collectivité s'entoure de professionnels et acteurs écologiques locaux comme le Syndicat Mixte de la Vallée du Blavet. Grâce à ces actions qui remportent tous les étés depuis 8 années un vif succès, Pontivy Communauté sensibilise les usagers sur l'importance de protéger la biodiversité et distille ses bons conseils et ses astuces pour mieux consommer. Toutes les animations sont gratuites. Pour y participer, l'inscription est obligatoire auprès de l'Office de tourisme au 02 97 25 04 10. Sous réserve de places disponibles.

Mardi 7 juillet à Kergrist de 9h à 17h « Un restaurant pour les oiseaux ». Une journée pour s'initier aux techniques de la vannerie en réalisant une mangeoire à suspendre pour les oiseaux du jardin. Animation pour adultes et enfants à partir de 16 ans (accompagnés d'un adulte), gratuite, soumise à réservation auprès de l'Office de Tourisme (02.97.25.04.10), 15 places disponibles. Matériel à apporter : un sécateur, un plat salé ou sucré et une boisson à partager pour le midi. Intervenante : Caroline Chomy. Rendez-vous à la salle Kaméléon.

Vendredi 10 juillet à Pontivy de 10h à 16h « Une journée dans le monde de la Récup' ». Une visite de l'entreprise Retritex vous sera proposée de 10h à 12h, suivie d'un pique-nique partagé et d'un atelier Récup' couture l'après-midi. Animation pour adultes, gratuite, soumise à réservation auprès de l'Office de Tourisme (02.97.25.04.10), 15 places disponibles. Matériel à

apporter : un plat salé ou sucré et une boisson à partager. Intervenants : agents de l'entreprise Retritex et Emmaüs. Rendez-vous sur le parking de l'entreprise Retritex.

Dimanche 12 juillet à Noyal-Pontivy de 14h à 16h « Animation nature d'un autre temps ». Une balade nature et patrimoine au manoir de Kerboutier durant de laquelle vous serez invités à voyager dans le temps. Animation pour toute la famille, gratuite, soumise à réservation auprès de l'Office de Tourisme (02.97.25.04.10), 30 places disponibles. Rendez- vous au manoir de Kerboutier.

Lundi 13 juillet à Neulliac de 16h à 18h « Animation sensationnelle ! ». Venez tester votre sensibilité au vertige en montant en haut du clocher de l'église de Neulliac pour découvrir la vue exceptionnelle sur le territoire avant de le redescendre en rappel au bout d'une corde. Animation pour adultes et enfants à partir de 7 ans (accompagnés d'un adulte), gratuite, soumise à réservation auprès de l'Office de Tourisme (02.97.25.04.10). Matériel à prévoir : vêtements confortables, chaussures plates et fermées. Intervenante : l'association l'Arbre à Lutik. Rendez-vous devant le clocher de l'église.

Mercredi 15 juillet à Bréhan à 20h « Poubelle, tomates et voisinage ». Un spectacle pédagogique et burlesque de théâtre et de danse sur le thème de la réduction des déchets suivi d'un atelier « bricolé' récup », pour toute la famille proposé par la compagnie « Bazard'elles ». Gratuit. Rendez-vous à la salle Pomport.

Jeudi 16 juillet à Kerfourn de 14h à 16h « Trucs et astuces au quotidien ». Une animation basée sur l'échange, pendant laquelle chaque personne sera invitée à venir avec ses trucs et astuces qui facilitent le quotidien pour les partager avec les autres participants. Animation pour adultes, gratuite, soumise à réservation auprès de l'Office de Tourisme (02.97.25.04.10), 30 places disponibles. Matériel à apporter : tout ce dont vous aurez besoin pour réaliser vos expériences. Rendez-vous à la salle polyvalente près de la Mairie.

Samedi 18 juillet à Saint Gérard de 14h à 16h « Atelier bucolique ». Venez jouer avec le jonc, au bord du canal de Nantes à Brest et découvrir tout ce que l'on peut faire avec cette plante typique des milieux humides : poupée, hochet, chaise, flèche.... Animation pour toute la famille, gratuite, soumise à réservation auprès de l'Office de Tourisme (02.97.25.04.10), 30 places disponibles. Rendez-vous au parking de Keroret.

Lundi 20 et jeudi 23 juillet à Saint Connec de 14h à 18h « La magie du papier ». Un atelier créatif pour lequel deux après-midis seront nécessaires afin de créer votre poisson rigolo en papier mâché accompagné de sa canne à pêche pour une partie de pêche à la ligne recyclée. Animation pour toute la famille, gratuite, soumise à réservation auprès de l'Office de Tourisme (02.97.25.04.10), 15 places disponibles. Intervenante : Stéphanie Matéos de l'entreprise Karton de Breizh. Rendez-vous à la salle polyvalente.

Mercredi 22 juillet au Sourn de 14h à 17h « Bien être par les pieds ». Une demi- journée bien-être où l'on vous proposera une initiation à des gestes simples de massage de la voute plantaire permettant la relaxation, la dynamisation de l'organisme, la circulation de l'énergie et l'auto régulation des différents organes du corps. Animation pour adultes, gratuite, soumise à réservation auprès de l'office de Tourisme (02.97.25.04.10), 18 places disponibles. Matériel à apporter : une serviette, un tapis de gymnastique (Attention : pas de possibilité de se laver les pieds sur place, donc merci de prendre vos dispositions avant l'animation). Intervenante : Claire Bonnet de l'association « La fée du sureau ». Rendez-vous à la salle polyvalente.

Vendredi 24 juillet à Saint Aignan de 14h à 17h « La vallée de Guerlédan : du point le plus bas au point le plus haut ». Une randonnée ascensionnelle à la découverte de la faune, de la flore et des paysages qui dessinent le site de Guerlédan grâce à une approche sensible, historique et naturaliste des rives du lac. Animation réservée aux personnes capables de randonner sur des terrains accidentés et pentus, gratuite, soumise à réservation auprès de l'Office de Tourisme (02.97.25.04.10), 20 places disponibles. Matériel à apporter : chaussures de randonnée, bouteille d'eau... Intervenante : Edwige Renaud de l'entreprise Identi'Terre. Lieu de rendez-vous précisé ultérieurement.

Samedi 25 juillet à Saint Thuriau à 16h « S.O.S comédie liquide ». A l'occasion de la fête du Gohazé, venez découvrir ce spectacle pédagogique burlesque de théâtre et de danse sur le thème de l'eau proposé par la compagnie « Bazard'elles », suivi d'un atelier « bricolé' récup ». Animation pour toute la famille, gratuite. Rendez-vous à la chapelle du Gohazé.

Lundi 27 juillet à Séglien de 14h à 17h « Des cosmétiques bons à croquer ! ». Exfoliants, antirides, hydratants, apaisants... Vous trouverez tout ce qu'il faut dans la nature et dans votre cuisine pour prendre soin de votre peau. Venez apprendre à réaliser des masques de beauté « maison » qui vous embelliront. Animations pour adultes, gratuite, soumise à réservation auprès de l'Office de Tourisme (02.97.25.04.10), 18 places disponibles. Intervenante : Claire Bonnet de l'association « la fée du sureau ». Rendez-vous à la salle multifonction.

Mercredi 29 juillet à Silfiac de 14h à 17h « Des bijoux pas comme les autres ». Un atelier nature et récup' au cours duquel vous pourrez créer des bijoux uniques à partir de déchets d'emballages et d'éléments naturels. Animation pour toute la famille, gratuite, soumise à réservation auprès de l'Office de Tourisme (02.97.25.04.10), 30 places disponibles. Rendez-vous à la salle Triskel. Intervenante : Pascaline Jollet de Pontivy Communauté.

Lundi 3 août à Saint Gonnery de 14h à 17h « Ils sont extra-tes-restes ! ». Les recettes à l'envers ! Que faire comme recette avec ce que j'ai dans mon placard ? Tout un tas d'idées vous seront proposées pour apprendre à cuisiner les restes ! De l'apéro au dessert, découvrez et testez des recettes simples et originales, à reproduire chez vous ! Animation pour adultes et enfants de plus de 12 ans (accompagnés d'un adulte), gratuite, soumise à réservation auprès de l'Office de Tourisme (02.97.25.04.10), 15 places disponibles. Intervenante : Wendy de l'entreprise Chamomille. Rendez-vous à la salle polyvalente.

Mardi 4 août à Croixanvec de 9h à 18h « La magie du carton ». Ou comment transformer un vieux carton en un joli cadre photos pèle mêle. Animation pour adultes, gratuite, soumise à réservation auprès de l'Office de Tourisme (02.97.25.04.10), 15 places disponibles. Matériel à apporter : un plat salé ou sucré et une boisson à partager pour le midi. Intervenante : Stéphanie Mateos de l'entreprise Karton de Breizh. Rendez-vous à la salle communale près de la mairie.

Vendredi 7 août à Gueltas de 20h30 à 22h30 « Soirée étrange autour du bestiaire crépusculaire ». A mesure que le soleil décline à l'horizon, venez vous immerger dans les légendes et croyances qui entourent les animaux sauvages de nos bourgs et nos villages... Animation pour toute la famille, gratuite, soumise à réservation auprès de l'Office de Tourisme (02.97.25.04.10). Matériel à apporter : vêtements chauds et lampe de poche. Intervenante : Edwige Renaud de l'entreprise IdentiTerre. Rendez-vous sur la place de l'église.

Dimanche 9 août à Radenac de 14h à 17h « Atelier récup' : Jeux des foires d'antan ». Un après-midi pour créer et jouer au bord de l'étang de Radenac. Fabrication de jeux de foire à partir d'éléments de récupération (chamboule tout, clown farceur, l'âne au crochet...). Animation pour toute la famille, gratuite, soumise à réservation auprès de l'Office de Tourisme (02.97.25.04.10). 30 places disponibles. Rendez-vous à l'étang communal.

Lundi 10 août à Cléguérec de 14h à 16h « Balade au pays des éponges ». Venez-vous promener au milieu des zones humides et découvrir la richesse de ces milieux. Une animation pour tout savoir sur ces milieux souvent mal connus et mal menés. Qu'est-ce qu'une zone humide ? A quoi sert-elle ? Comment la restaurer ?... Animation pour toute la famille, gratuite, soumise à réservation auprès de l'Office de Tourisme (02.97.25.04.10), 30 places disponibles. Lieu de rendez-vous à préciser. Intervenants : Ronan Caignec du SAGE Blavet et Yves Merle du Syndicat de la vallée du Blavet.

Mardi 11 août à Pleugriffet de 14h à 17h « Atelier récup' : origamis, suspensions & Cie ». Un atelier après lequel grenouilles, cocottes, cygnes... en papier n'auront plus de secret pour vous ! Animation pour toute la famille, gratuite, soumise à réservation auprès de l'Office de Tourisme (02.97.25.04.10), 30 places disponibles. Rendez-vous à la salle Saint Pierre. Intervenante : Pascaline Jollet Pontivy Communauté.

Mercredi 12 août à Mûr de Bretagne de 14h30 à 17h « Ascension vertigineuse de Guerlédan ». Un après-midi pour s'essayer à l'escalade minérale au départ d'un site exceptionnel et éphémère, le fond du lac de Guerlédan ! Animation pour adultes et enfants à partir de 8 ans (accompagnés d'un adulte), gratuite, soumise à réservation auprès de l'Office de Tourisme (02.97.25.04.10), 12 places disponibles. Intervenants : animateur de la base départementale de plein air de Guerlédan. Rendez-vous à la base départementale de plein air de Guerlédan.

Jeudi 13 août à Guern de 11h à 12h « Une bière bien de chez nous ! ». Venez visiter la brasserie Saint Georges et découvrir les techniques artisanales de fabrication de la bière. Suivi d'une dégustation pour les plus grands. Animation pour toute la famille, gratuite, soumise à réservation auprès de l'Office de Tourisme (02.97.25.04.10), 15 places disponibles. Intervenants : Jérôme Kuntz propriétaire de la brasserie. Rendez-vous devant la brasserie Saint Georges.

Mercredi 19 août à Crédin de 14h à 17h « Rally nature » Une demi-journée sportive pour toute la famille. Une occasion d'allier sport et nature en faisant appel à votre sens de l'orientation et à vos connaissances sur l'environnement et le développement durable. Animation pour toute la famille, gratuite, soumise à réservation auprès de l'Office de Tourisme (02.97.25.04.10). Lieu de rendez-vous précisé ultérieurement.

Vendredi 21 août à Malguénac de 13h30 à 17h « Modelons la Terre ! ». Un atelier créatif de modelage au plus près des éléments alliant la terre, le fil et le développement durable. Animation pour toute la famille, gratuite, soumise à réservation auprès de l'Office de Tourisme (02.97.25.04.10), 15 places disponibles. Intervenante : Sylvie Perdriou de l'association Kréaterre. Rendez-vous devant la caravane à l'entrée du site du festival.

Mardi 25 août à Sainte Brigitte de 14h à 17h « Atelier récup' : sacs, portes monnaies, corbeilles & Cie ». Des sacs en journaux, des portes monnaies en brique de lait... Une façon ludique d'éviter la poubelle à quantité de déchets et de créer des objets uniques. Animation pour toute la famille, gratuite, soumise à réservation auprès de l'Office de Tourisme (02.97.25.04.10), 30 places disponibles. Rendez-vous à la salle communale. Pascaline Jollet de Pontivy Communauté.

Mercredi 26 août à Rohan de 14h à 17h « Cuisiner avec les fleurs ». Une animation pour découvrir les fleurs comestibles de nos jardins et apprendre à réaliser quelques recettes simples, rafraîchissantes et colorées. Animation pour toute la famille, gratuite, soumise à réservation auprès de l'Office de Tourisme (02.97.25.04.10), 30 places disponibles. Rendez-vous à la salle belle Etoile.

Jeudi 27 août à Réguieny de 14h à 16h « Des fruits et légumes bio et locaux ». Venez rencontrer Meddy et Charline sur leur exploitation ! Au programme, visite commentée des serres, parcelles et bâtiments suivi d'un atelier cueillette, plantation, repiquage... Animation pour toute la famille, gratuite, soumise à réservation auprès de l'Office de Tourisme (02.97.25.04.10), 30 places disponibles. Intervenants : Meddy Leguillon et Charline Baudry, exploitants agricoles. Rendez-vous à l'exploitation Bel air.

Bacs Jaunes = Tous les emballages*

- ▶ bouteilles et flacon en plastique (eau, lait, produit d'entretien, ...)
- ▶ briques (lait, jus de fruit, ...)
- ▶ cartonnettes (emballages yaourt, gâteau, boîte à chaussure ...)
- ▶ conserves, aérosols, canettes, ...



+ les nouveaux



- ▶ pots de yaourt, emballages des produits charcuterie, barquette de viande,
- ▶ films plastiques entourant les bouteilles d'eau, de lait, ...
- ▶ Le polystyrène (caisse à poisson, éléments de calage dans les cartons, ...)

Les **cartons** peuvent aussi être glissés directement dans le bac à couvercle jaune, sous 2 conditions impératives :

- être inférieurs à 1m²
- être pliés



Les emballages n'ont pas besoin d'être lavés, mais **simplement vidés**
Les emballages prennent beaucoup de place, il faut bien **les écraser**

Pour toute question sur la collecte et le tri des déchets :

N° Vert DECHETS (gratuit) 0 800 21 21 06